



Perdue besoin d'aide succession

Par **guerin gerald**, le **04/12/2017** à **16:16**

Bonjour,

J'ai perdu mon père la semaine dernière (homme que je ne cotoyais plus depuis 30 ans... vivait dans la rue. etc.) N'ayant aucun contact avec le reste de sa famille, je sais qu'elle est réduite la mamy (92 ans) est en maison de retraite et le frère donne de ses nouvelles tous les 3-5 ans bref... je met donc un avis de décès dans le journal pour avoir une manifestation du frère.

Je suis contactée par la police le jour de la parution de cet avis dans le journal : ils ont découvert un corps : c'est mon oncle.

Il n'avait pas d'enfants, pas marié... Nous sommes donc ma grand-mère et moi même les seuls qui restent...

Cet oncle est décédé chez lui (la mort remonte à 6 mois mais découvert le 25 nov), il s'était marginalisé... bref j'ai découvert un appartement complètement ravagé...

Je me suis donc retrouvée à organiser 2 obsèques celui de mon père, et celui de l'oncle. Mon père avait de l'argent sur son compte donc pas de soucis, mon oncle, sa banque s'en charge car il avait une assurance 100% en cas de décès sur son credit immo.

Ma question (en attendant d'aller chez le notaire la semaine prochaine):

L'oncle a un appartement, que dois je faire? je ne peux pas le laisser dans cet état !! Pour qui vont etre les frais ? est ce que je me met hors la loi si je le vide, tout est tellement attaqué par cette odeur....

La mamy n'est pas encore au courant, j'avoue que ramener ma poire au bout de 30 ans et lui annoncer la mort de ses 2 fils... ca me refroidit un peu... j'attends des nouvelles de sa psychologue.

merci pour votre aide !

Par **Visiteur**, le **04/12/2017** à **22:23**

Bsr,

Pénible concours de circonstances, courage à vous.

Pour l'instant vous ne pouvez légalement rien toucher, mais devant l'urgence, parlez-en avec le notaire qui devrait vous donner un accord.

Votre grand-mère et vous êtes héritiers.

Les frais pourraient être enregistrés comme dette de la succession à votre égard et venir en compensation au partage.

Par **guerin gerald**, le **07/12/2017** à **19:56**

j'ai rendez vous chez le notaire le 13 décembre.. à suivre ! merci pour votre réponse.